

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2020

---

**INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 348

présenté par  
Mme Kuster

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« mentionnés au premier alinéa du présent II ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle de cet alinéa est trop restrictive en cela qu'elle ne fait uniquement référence qu'aux seuls acteurs mentionnés au II de l'article 4, à savoir les collectivités porteuses du territoire habilité et exclut ainsi, *de facto*, d'autres financeurs potentiels comme les régions.

Pour garantir l'engagement le plus large possible dans la mise en oeuvre de l'expérimentation il est proposé de supprimer cette référence.

C'est le sens de cet amendement.